



SECTION FRANCAISE-ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

ENGAGEMENT PARENTAL SUR LE REGLEMENT FINANCIER DE L'ETABLISSEMENT

1. FRAIS, REMISES ET BOURSES

1.1. Frais de scolarité

Ces frais sont fixés chaque année scolaire par le Conseil d'Administration de l'A.E.F.G. (Association pour l'Enseignement Français en Grèce) conformément à la législation hellénique sur les écoles étrangères et au statut-cadre de l'Etablissement. Il est important de noter :

- Qu'un avis de paiement trimestriel est adressé à chaque famille par courrier électronique.
- **Que tout trimestre commencé est dû dans sa totalité.** Le règlement est demandé au début de chaque trimestre (les dates limites de paiement figurent au paragraphe 2 ci-après)
- **Que si le règlement de ces frais n'intervenait pas aux dates fixées, des procédures de recouvrement par voie contentieuse seraient engagées.**

1.2. Frais de dossier

Les demandes d'inscription ne sont traitées qu'à réception des **30 €** constituant les frais de dossier.

1.3. Frais de première inscription

Toute première inscription implique le versement d'un droit d'entrée.

Ces frais de "première inscription" de **800 €** ne sont dus qu'une fois au cours de la scolarité et **ne sont pas remboursables en cas de désistement.**

1.4. Frais d'assurance

Une participation annuelle obligatoire de **12 € par élève** (y compris pour les boursiers) est demandée au titre de l'assurance individuelle accident et responsabilité civile, souscrite par l'établissement.

1.5. Frais de transport

Ils sont dus dès lors qu'un élève est inscrit pour une utilisation régulière, quotidienne ou non des transports scolaires. Leurs tarifs sont annuels et forfaitaires, ils ne peuvent être modulés en fonction de situations particulières et sont déterminés en fonction de la distance à parcourir.

L'absence de paiement peut donner lieu à l'interdiction d'utiliser les transports scolaires.

La réinscription pourra ne pas être accordée si l'ensemble frais concernant les années antérieures n'ont pas été réglés.

1.6. Remise familles nombreuses

Les familles scolarisant simultanément **3 enfants** au cours d'une même année scolaire bénéficient, pour chaque enfant, **d'un abattement de 10%** sur les droits de scolarité et les frais de transports scolaires.

A partir du 4ème enfant ou dans le cas de la scolarisation de **triplés**, un abattement de **15 %** sur les droits de scolarité est appliquée à la fratrie.

1.7. Elèves boursiers de l'État français

Les élèves boursiers reçoivent un avis de paiement édité par les services comptables de l'établissement, dès lors que ceux-ci sont informés par l'AEFE et le poste diplomatique des quotités accordées en 1^{ère} commission. (L'avis du 1^{er} trimestre ne peut tenir compte des demandes de réexamen, ou des demande tardives, présentées en 2^{ème} commission).

Pour plus d'informations :

<https://www.aefe.fr/scolarité/bourses-scolaires/cadre-general>

<http://www.ambafrance-gr.org/-Aide-a-la-scolarité->

2. MONTANT DES FRAIS DE SCOLARITE POUR L'ANNE SCOLAIRE 2021-2022

2.1 Droits de scolarité

	MONTANT ANNUEL	1 ^{er} trimestre 40%	2 ^{ème} trimestre 30%	3 ^{ème} trimestre 30%
Délais de paiement		15/10/2021	04/02/2022	12/04/2022
PRIMAIRE				
Maternelle petite section	5 074,00 €	2 029,60 €	1 522,20 €	1 522,20 €
Maternelle moyenne section	5 074,00 €	2 029,60 €	1 522,20 €	1 522,20 €
Maternelle grande section	4 832,00 €	1 932,80 €	1 449,60 €	1 449,60 €
Élémentaire CP	4 602,00 €	1 840,80 €	1 380,60 €	1 380,60 €
Élémentaire CE1	4 383,00 €	1 753,20 €	1 314,90 €	1 314,90 €
Élémentaire CE2	4 297,00 €	1 718,80 €	1 289,10 €	1 289,10 €
Élémentaire CM1	4 213,00 €	1 685,20 €	1 263,90 €	1 263,90 €
Élémentaire CM2	4 127,00 €	1 650,80 €	1 238,10 €	1 238,10 €
SECONDAIRE				
Collège	4 683,00 €	1 873,20 €	1 404,90 €	1 404,90 €
Collège–Section internationale	5 206,00 €	2 082,40 €	1 561,80 €	1 561,80 €
Lycée	4 897,00 €	1 958,80 €	1 469,10 €	1 469,10 €
Lycée -Section internationale	5 551,00 €	2 220,40 €	1 665,30 €	1 665,30 €

Les tarifs ci-dessus sont majorés de 20% pour les familles dont l'employeur prend en charge directement ou indirectement les frais de scolarité de leurs enfants.

2.1. Droits d'inscription aux examens (délai de paiement : 04/02/2022)

Épreuves anticipées du baccalauréat	115 €	Brevet des collèges	65 €
Baccalauréat	350 €	Brevet des collèges OIB	100 €
Baccalauréat OIB	500 €		

3. AVANCE (délai de paiement : 21 juin 2021)

	Scolarité	Transport
1 élève	900,00 €	300,00 €
2 élèves inscrits ou plus	1 800,00 €	600,00 €
Elèves boursiers	0,00 €	0,00 €

4. ACTIVITES EXTRA-SCOLAIRES

	MONTANT ANNUEL	1 ^{er} trimestre 40%	2 ^{ème} trimestre 30%	3 ^{ème} trimestre 30%
Délais de paiement		15/10/2021	04/02/2022	12/04/2022
Garderie (PS au CE1)	200,00 €	80,00 €	60,00 €	60,00 €
Aide aux leçons (élémentaire)	400,00 €	160,00 €	120,00 €	120,00 €
Etude dirigée (élémentaire)	260,00 €	104,00 €	78,00 €	78,00 €
Activités extrascolaires (tsnivx)	400,00 €	160,00 €	120,00 €	120,00 €

5. TRANSPORT SCOLAIRES

	MONTANT ANNUEL	1 ^{er} trimestre 40%	2 ^{ème} trimestre 30%	3 ^{ème} trimestre 30%
Délais de paiement		15/10/2021	04/02/2022	12/04/2022
Tarif 1	1 395,00 €	558,00 €	418,50 €	418,50 €
Tarif 2	1 495,00 €	598,00 €	448,50 €	448,50 €
Tarif 3	1 573,00 €	629,20 €	471,90 €	471,90 €
Tarif 4	1 687,00 €	674,80 €	506,10 €	506,10 €

6. MODALITES DE PAIEMENT

6.1 Par virement

ALPHA BANK
Compte n° 138002002001940
SWIFT CODE : CRBAGRAAXX
IBAN : GR0701401380138002002001940

EUROBANK
Compte n° 00260045910200348325
SWIFT CODE : ERBKGRAA
IBAN : GR0802600450000910200348325

6.2 Par carte bancaire(VISA ou MASTERCARD)

- Paiement par carte bancaire par téléphone en contactant M. TSELOS au 211.300.91.43.

- Paiement par carte bancaire directement en ligne selon la procédure suivante :

- 1- Sur la page d'accueil EDUKA, sélectionner « Portail finances »
- 2- Cliquer sur « paiement en ligne »
- 3- Cliquer sur « montant restant dû » pour régler l'intégralité des frais ou sur « montant libre » si nécessité de fractionner le paiement
- 4- Cliquer sur « payer »
- 5- Cliquer sur « continuer » vous êtes alors rédigé sur la plateforme sécurisée de la banque et entrez vos coordonnées de la même façon que sur tout site de e-commerce

POUR TOUS LES PAIEMENTS, merci d'indiquer en référence le nom et le code de l'élève qui figure sur l'avis de paiement adressé par le Lycée.

POUR LES VIREMENTS, merci d'indiquer en référence le nom et le code de l'élève qui figure sur l'avis de paiement adressé par le Lycée et de communiquer au service de la caisse, soit par mail, soit par téléphone, les coordonnées du virement effectué, à défaut nous ne pourrions identifier votre paiement.

Nous soussignés.....(parents, tuteurs ou responsables financiers etc.)

1. de l'élève :en classe de :
2. de l'élève :en classe de :
3. de l'élève :en classe de :
4. de l'élève :en classe de :

Téléphone :

E-mail :

A.Φ.M.obligatoire:

Je n'ai pas d' A.Φ.M(de numéro fiscal)car je ne suis pas soumis(e) à l'imposition en Grèce.

Frais de scolarité pris en charge par l'employeur : oui non

Avons pris connaissance du règlement financier de l'établissement auquel nous souscrivons et sommes informés qu'aucune réinscription ne sera possible si les années antérieures n'ont pas été régularisées.

Nous engageons à effectuer le règlement des frais de scolarité dans les délais précisés par le LFHED (déduction faite du montant de la bourse obtenue le cas échéant).

Fait à..... le.....

Signature des 2 parents ou tuteurs,
précédée de la mention « lu et approuvé »

La Directrice Administrative et Financière Le Proviseur

Corinne GADINI

Damien GANIER